

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 79 (2007)

Heft: 1

Artikel: Fonds de solidarité de l'ASH

Autor: Steullet, Michel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-130095>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

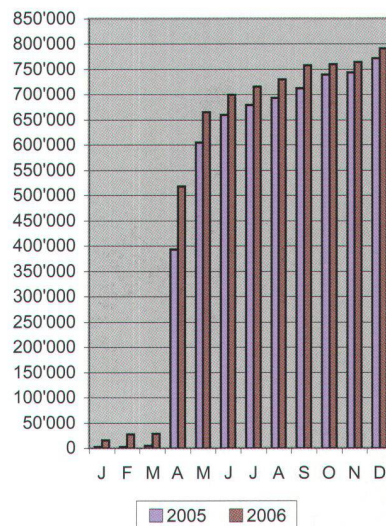
Fonds de solidarité de l'ASH

En 2006, les versements des membres de l'ASH ont atteint la somme record de Fr. 790 464.-, soit env. Fr. 18 600.- de plus qu'en 2005. 535 coopératives, soit le 57% des membres, ont ainsi versé une contribution volontaire représentant une moyenne de Fr. 8.60 par logement. Malgré une légère baisse du nombre des contributions (539 en 2005), la somme totale des versements a été supérieure à celle de 2005. Et il existe encore un potentiel important (43% des membres) qui laisse espérer de nouveaux records dans les années à venir.

Pour la section romande, 69 coopératives (64 en 2005), soit 43,4% des membres, ont versé des contributions pour un montant total de Fr. 95 047.- (Fr. 83 671.- en 2005), soit Fr. 9.- par logement. Il est réjouissant de constater l'augmentation des contributions des Romands même si le pourcentage des membres qui alimentent le fonds de solidarité reste encore faible par rapport à la moyenne suisse et par rapport aux sections de Suisse alémanique.

L'année dernière, le fonds de solidarité a accordé 10 prêts pour un montant total de Fr. 3 612 500.- dont 1 prêt de Fr. 1 380 000 en Suisse romande.

Le rapport annuel 2006 du fonds de solidarité qui sera adressé en mars à tous les membres de l'ASH donnera plus de détails concernant la participation de chacune des sections. Il faut rappeler que le fonds de solidarité est à disposition des coopératives pour contribuer au financement de nouvelles constructions, de rénovations ou d'acquisitions d'immeubles. Les prêts sont consentis pour une période de 15 à 20 ans à un taux préférentiel de 2%. Et c'est grâce aux contributions volontaires, mais indispensables, des membres qu'il est possible d'accorder des prêts sans lesquels de nombreuses coopératives ne pourraient pas développer leur activité et mettre sur le marché de nouveaux logements. Le fonds de solidarité remercie les membres qui participent à cet effort de solidarité.



Evolution des versements sur toute l'année 2006.

Changement au sein du conseil de fondation du fonds de solidarité

Suite aux démissions de Uwe Zahn et Michel Steullet, l'assemblée des délégués de l'ASH a, lors de son assemblée du 12 décembre 2006, désigné Susanne Vögeli-Gygax de la section Berne-Soleure et Jacques Ribaux de la section romande pour les remplacer. C'est Theo Meyer de Bâle qui remplacera Uwe Zahn à la présidence du conseil. Un grand merci à Uwe Zahn qui a, pendant 7 ans, présidé le conseil de fondation avec beaucoup de compétence et d'engagement.

Texte: Michel Steullet

Formation continue - Le séminaire «Droit de superficie» organisé à Lausanne remporte un franc succès

Le séminaire «droit de superficie» s'est déroulé, comme annoncé, à Lausanne en décembre 2006 et à Neuchâtel en février 2007. Cette diversité avait pour but d'une part de donner à chacun la possibilité d'accorder son agenda, et d'autre part de délocaliser l'offre. Le thème et le concept proposés ont suscité un vif intérêt de la part de nos membres et de nos partenaires. En effet, sur environ 70 personnes qui ont pris part à ce séminaire, plus de la moitié étaient délégués par des collectivités publiques, communes ou cantons. Nous avons également apprécié la présence de membres biennois de l'ASH et de représentants d'établissements bancaires.

Le droit de superficie devient un instrument prépondérant de la politique du logement des collectivités publiques. Il permet en effet de stimuler la construction de logements tout en conservant la maîtrise des options politiques communales et cantonales.

La première partie de l'après-midi était dévolue à l'approche théorique du droit de superficie tandis que la deuxième partie portait sur les pratiques et expériences des orateurs. Le secrétaire général de la section rappelle à chacun l'importance et la pertinence du droit de superficie comme instrument de la politique sociale et plus particulièrement en

matière de logement des collectivités publiques.

Le droit distinct permanent (DDP) permet au superficiant public, tout en maintenant son patrimoine et en tirant un rendement, de stimuler la construction de logements selon des conditions techniques, écologiques, sociales, etc. qu'il édicte. Il rappelle ensuite les mécanismes financiers d'un DDP et son influence sur le loyer. Cette analyse fut étayée par la présentation d'un cas pratique. Il a conclu en mettant en évidence l'importance de l'aide au logement au travers des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, basée sur un partenariat entre communes,